



**PARC EOLIEN OISE 2**

10 Place de Catalogne - 75014 Paris  
N° d'identification : 841 366 974 R.C.S Paris  
**Contact : y.el-hayani-taib@shell.com**  
06.45.71.53.17

## **ANNEXE 5 : CONCERTATION**



### ***Projet éolien de la Cense***

*Commune de Saint-André-Farivillers*

*Communauté de Communes de l'Oise Picarde*

*Département de l'Oise, Région Hauts-de-France*

**Juin 2021**

DOCUMENT MIS A JOUR SUITE A LA DEMANDE DE  
COMPLEMENTS DU 05/03/2020

## Table des matières

Délibération de la commune de Saint-André-Farivillers .....	3
Bulletin municipal de Saint-André-Farivillers.....	5
Invitation à l'exposition et à la réunion publique de Saint-André-Farivillers .....	7
Permanence publique à Saint-André-Farivillers – 4 avril 2019.....	8
Réunion publique à Saint-André-Farivillers – 4 avril 2019 .....	10
Extrait du registre présent en mairie de Saint-André-Farivillers en avril 2019 .....	11
Courrier de soutien au projet adressé au préfet par le maire de Saint-André-Farivillers .....	12
<b>Extrait du site internet du projet</b> .....	13
<b>Fiche projet distribué début 2021 aux riverains</b> .....	14

# Délibération de la commune de Saint-André-Farivillers



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT ANDRE FARIVILLERS

Nombres de MEMBRES

En exercice 14

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

abstention : 1

**l'an deux mil dix sept**

**le 21 décembre à 18H30**

le Conseil Municipal de la Commune de Saint André Farivillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Hervé COMMELIN**, Maire .

**CONVOCAATION** le 14/12/17

**AFFICHAGE** 14/12/17

**PRESENTS :** Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, SEGUIN Laurence, LESEUTE Emilie, CATEIGNE Edith Mrs SELLIER François, GUERBIGNOT Benoit, BOURET Nicolas, WYKURZ Marc Antoine, BLOND Wilfried, NWANGO Georges

**ABSENTS :** Mmes COPPE Emmanuelle (pouvoir à H.COMMELIN), Mrs LEGRAND Gary (pouvoir à Sandrine LEGRAS DELANNOY) , HERMAND Frédéric ( pouvoir à BLOND Wilfried)

Secrétaire de séance : Mme WILLEKENS Laurence

**SOUS-PREFECTURE**

**03 JAN. 2018**

**Objet: Projet de Parc éolien**

6, rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT CEDEX

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Saint-André-Farivillers de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires

pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant une **convention de passage et de tréfonds** sur l'ensemble des chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
- autorise la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer un acte contenant convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Projet, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission à la Sous-Préfecture de Clermont le 28/12/2017

SOUS-PREFECTURE

03 JAN. 2018

6, rue Georges Fleury  
60807 CLERMONT CEDEX

A Saint Andre farivillers  
Le 28/12/2017





# Saint André farivillers

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS - ANNEE 2018 - N°10



Ça s'est passé  
à Saint André Farivillers,  
en 1920, il y a presque 100 ans.

Comme dans la plupart  
des communes de France,  
des monuments aux Morts  
furent érigés et honorés en  
mémoire des soldats tués  
au combat.

La guerre de 14/18  
a volé la vie à 9,5 millions  
de jeunes gens dont un million  
et demi de Français

On compte 25 victimes  
à Saint André Farivillers.

Cette photographie est  
vertigineuse car elle a d'abord  
le mérite d'exister encore, puis  
celui de témoigner toujours...  
Il y a énormément de monde  
ce jour-là :

des hommes du village,  
des sans grade, des décorés,  
des personnalités...

Il y a aussi et surtout  
des femmes vêtues de noir,  
voilées, éplorées.

Sur le monument sont  
gravés les noms de leurs maris,  
de leurs enfants,  
tous arrachés à leurs  
familles pour être  
massacrés dans la boue  
et le sang.

Un sang innocent.

(Voir page 15 et 16)



## Saint-André-Farivillers s'engage dans un projet éolien

La société EOLFI, a rencontré la mairie début 2017 afin de lui présenter la possibilité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire.

Suite à cette première rencontre, l'ensemble du conseil municipal a été rencontré courant 2017, réunions durant lesquelles la société EOLFI a présenté une zone d'étude se situant au niveau du lieu-dit « Domaine de la Cense ». Le conseil municipal a pris en février et décembre 2017 des délibérations favorables pour ce projet. Suite à ces délibérations et à l'accord des propriétaires/exploitants, des études écologiques ont été lancées début 2018, afin d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques de la zone. Des études paysagères et acoustiques poussées ont été également lancées courant 2018.

Le projet se nomme projet éolien de la Cense. Celui-ci est situé le long de la D916, au niveau de Farivillers.

Les chiffres-clés de ce projet :

- Entre 4 et 8 éoliennes
- Modèle d'éolienne envisagé :
- Hauteur du mat : entre 80 et 120 m
- Hauteur bout de pale : entre 145 et 155 m
- Puissance unitaire : entre 2,5 et 3,5 MW
- Recettes pour la commune :
- Un minimum de 4 400 €/an/éolienne de recettes au titre de l'IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (pour une éolienne de 3 MW))
- 1 500 €/an de retombées pour l'utilisation des chemins communaux
- Environ 1 100 €/an/éolienne de recettes au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (avec le taux de CFE 2017 de 25,39%)
- Environ 900 €/an/éolienne de recettes au titre de la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) (avec le taux de TFPB 2017 de 14%)

• Les recettes pour la commune seront donc de minimum 6 400 €/an/éolienne (IFER, CFE et TFPB) auxquelles s'ajoutent les 1 500 € annuels pour l'utilisation des chemins communaux. Cela représente donc un minimum de 27 000 €/an pour la commune si 4 éoliennes (de 3 MW) sont installées.

Un comité de pilotage, regroupant élus et habitants, a été mis en place, et deux réunions se sont tenues en mairie en juillet et novembre 2018. Il permet à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de coconstruire le projet avec le comité. Ce dernier détient véritablement le rôle de relai local auprès des riverains de par sa composition : élus et habitants. Une prochaine réunion de ce comité sera organisée début mars 2019. Vous êtes invités à nous faire remonter toutes les questions que vous vous posez concernant le projet éolien.

Des permanences et réunion publique seront organisées par la société EOLFI courant mars/avril 2019. Celles-ci permettront à la société EOLFI de présenter le résultat des différentes études, et de montrer aux habitants les réflexions sur l'implantation finale. Un registre sera déposé afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet éolien.

Voici enfin un calendrier prévisionnel des grandes prochaines étapes :

- Mars 2019 : Permanences et réunion publique
- Juillet 2019 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Juillet 2020 : Obtention de l'Autorisation Environnementale
- Janvier 2022 : Mise en service du parc éolien

Enfin, la société EOLFI se tient disponible pour tout renseignement, et vous pouvez joindre le chef de projet, Youssef EL HAYANI, au 06 45 71 53 17 ou sur son adresse mail [youssef.elhayani@eolfi.com](mailto:youssef.elhayani@eolfi.com).



# Invitation à l'exposition et à la réunion publique de Saint-André-Farivillers



## Présentation du projet de parc éolien de la Cense Commune de Saint-André-Farivillers

### Exposition publique :

Lieu : Mairie de Saint-André-Farivillers

Date : à partir du jeudi 4 avril 2019 aux horaires d'ouvertures de la mairie

Permanence EOLFI le jeudi 4 avril 2019 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

### Réunion publique :

Le jeudi 4 avril 2019 en salle des fêtes de  
Saint-André-Farivillers à partir de 19h



Société EOLFI  
10 place de Catalogne 75014 PARIS  
01 40 07 95 00  
Contacts :  
Youssef EL HAYANI – 06 45 71 53 17- [youssef.elhayani@eolfi.com](mailto:youssef.elhayani@eolfi.com)





## Permanence publique à Saint-André-Farivillers – 4 avril 2019







## Réunion publique à Saint-André-Farivillers – 4 avril 2019



## Extrait du registre présent en mairie de Saint-André- Farivillers en avril 2019

ence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis	Nom
	0673510553	4/04/19	Après les moultins à vent voici les éoliennes sans aucun utilité et vaines - Il y a des aspects positifs et négatifs mais l'enjeu de l'énergie implique des choix colossaux et nécessaires -	
	0683051653	4.04.19	Pour ce projet éolien de Farivillers. Il n'y a pas que du négatif - Il faut bien avancer dans ce système qui ne produit pas de CO2.	

# Courrier de soutien au projet adressé au préfet par le maire de Saint-André-Farivillers

M. Hervé COMMELIN, Maire de Saint-André-Farivillers

M. Louis LE FRANC  
Préfet de l'Oise  
2 avenue de l'Europe  
60 000 Beauvais

Saint-André-Farivillers, le 06/09/2019

**Objet : Soutien au projet éolien de la Cense (commune de Saint-André-Farivillers)**

Monsieur le préfet,

La mairie de Saint-André-Farivillers a été contactée par la société EOLFI entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017, afin d'évoquer la possibilité d'un nouveau projet éolien sur notre territoire.

Suite aux présentations effectuées par la société EOLFI, le conseil municipal a délibéré favorablement pour soutenir le développement de ce projet d'énergie renouvelable, et ce, à de multiples reprises entre les années 2017 et 2018.

Afin d'impliquer la population à ce projet, et sur proposition de la société EOLFI, un comité de suivi a été mis en place. Celui-ci se compose d'élus et d'habitants et regroupe une dizaine de personnes pour l'ensemble du comité.

Trois réunions du comité ont eu lieu à ce jour (entre juillet 2018, novembre 2018 et mars 2019), elles ont permis :

- De suivre l'avancée des études écologiques
- De valider l'emplacement des points de photomontage destinés d'une part à alimenter l'étude d'impact environnemental du projet, mais aussi à pouvoir bien appréhender les enjeux paysagers pour l'ensemble des membres du comité, acteurs du territoire ;
- De donner un avis sur l'implantation finale envisagée par la société EOLFI (une ligne de 4 éoliennes le long de la D916) ;
- De dialoguer au sujet des adaptations à apporter au projet et des mesures de compensations et d'accompagnement du projet ;
- De valider la mise en place d'un site internet pour le projet d'ici la fin de l'année 2019 ;

Enfin, suite à notre demande, une permanence publique a été organisée au début du mois d'avril 2019, conclue par une réunion publique le jeudi 4 avril 2019. Celles-ci ont permis à tous les habitants qui le souhaitent de venir exprimer leurs avis, positif, neutre, ou négatif ainsi que d'échanger avec le porteur de projet.

La société EOLFI a, évidemment pris en compte les aspects écologiques, paysagers et acoustique, pour réaliser le choix final d'implantation, mais a également tenu compte des avis du comité de suivi et des habitants, relayés lors des phases de concertation décrites ci-dessus.

A l'aube du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, je tenais à apporter un dernier soutien à ce projet (de 4 éoliennes), avant l'instruction de ce dernier, et la future enquête publique.

En effet, ce projet a été bien mené, une communication régulière, une écoute et prise en compte des préoccupations des élus et des riverains.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

M. Hervé COMMELIN,  
Maire de Saint-André-Farivillers  
Le Maire  
  
Hervé COMMELIN



# Extrait du site internet du projet

Not secure | http://parc-eolien-cense.fr/demande-de-complements/



[ACCUEIL](#) [LES ACTEURS](#) [LE PROJET](#) [LA CONCERTATION](#) [LE BÉNÉFICE LOCAL](#)

## DEMANDE DE COMPLÉMENTS

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale réalisé en novembre 2019, les services de l'Etat ont adressé à EOLFI au mois de mars 2020 une demande de compléments demandant des retours précis sur des points soulevés sur les différentes thématiques notamment écologiques et paysagères. Ces éléments seront remis en préfecture avant la fin du mois de juin 2021.



### ARTICLES RÉCENTS

[Demande de compléments](#)  
[Dépôt du dossier d'autorisation environnementale](#)

